



Bras, le 25 Septembre 2025,

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE n°2025-228

Pèlerinage NOSTO FE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la déclaration préfectorale de la manifestation n° 87445 du 10 Juillet 2025,

VU la demande effectuée par l'association NOSTO FE, représentée par Monsieur Stéphane MASSIANI domiciliée 3091 Avenue de la Résistance la Bastide Blanche à 83000 TOULON relative à l'organisation du pèlerinage qui se déroulera les 04 et 05 Octobre 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de délivrer les autorisations nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation, d'assurer ainsi la sécurité des participants et de prévenir les accidents,

ARRÊTE

Art 1 : Installation :

A compter du samedi 04 Octobre 2025 et jusqu'au dimanche 05 Octobre 2025, le pèlerinage organisé par l'association NOSTO FE se déroulera sur le territoire de la commune de BRAS.

Un bivouac sera installé sur les parcelles cadastrées section C n°276 à 280, 284, 286, 288, 290 à 297, 318 et 482 sises lieudit la Cadette à 83149 BRAS, à cette occasion des voies publiques et privées seront empruntées (cf plan bivouac).

Sur place, un dispositif de sécurité sera mis en place par la présence de protection anti-bélier au niveau de l'entrée du site se trouvant au niveau du Chemin de Grande Pointe à 83149 BRAS et de la parcelle cadastrée section C n° 332 sise Lieudit la Cadette.

Le cortège sera encadré par deux véhicules (positionnés en tête et fin du cortège) afin de protéger la procession.

Art 2 : Stationnement :

Un parking visiteurs sera provisoirement aménagé sur les parcelles cadastrées section C n° 133 et 135, sise Lieudit Bellevue à 83149 BRAS.

Art.3 : Circulation :

- Le samedi 04 Octobre 2025, à partir de 17h30, les participants arrivent sur le territoire de la commune de Bras et rejoignent le site mis à disposition pour l'installation du bivouac sis Chemin de Grande Pointe par l'itinéraire suivant :

- RD 34 Route de Barjols

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE BRAS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Département du Var - Arrondissement de Brignoles

Hôtel de Ville – 45 Route de Brignoles (Square Jalabert) – 83149 BRAS – Tél. : 04.94.37.23.40 – Mél. : secretariat@mairie-bras.fr

- Chemin de Favori
- Chemin privé
- Chemin de la Cadette
- Chemin de Grande Pointe ;

Arrivée prévue sur site pour le bivouac vers 17h30.

- Le dimanche 05 Octobre 2025 à partir de 08h00, les participants rejoignent Saint Maximin la Sainte Baume en empruntant l'itinéraire suivant :

- Chemin de la Cadette
- Chemin des Truyas (en longeant le Cauron)
- Rue Paul Doumer
- Rue Jules Ferry
- Rue Octave Gérard
- RD 35 en direction de Brue-Auriac
- Chemin de Saint-Acquilé
- Chemin de Counillère jusqu'au Domaine de Clapiers

(cf : « tronçons 6 à 7 » et « tronçon 8 à 10 »)

L'organisateur s'engage à sécuriser l'ensemble du parcours et à positionner des signaleurs sur l'ensemble des intersections comprises le long des itinéraires évoqués ci-dessus.

La circulation ne devra, en aucun cas, être entravée.

Art.4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Maximin.
- Monsieur le Directeur des Routes du Conseil Départemental du Var.
- L'association NOSTO FE

Le Maire,
Franck PERO

